



lembrief

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°9 - Novembre - Décembre 2009 - gratuit

“Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue”

"Toute l'équipe de notre entreprise est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue ! Afin de faciliter votre intégration, vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations utiles à votre adaptation. Si un doute persiste, consultez votre tuteur "

Ce message paraît simple et banal, pourtant de nombreuses entreprises n'accordent pas suffisamment d'importance à l'accueil de leurs nouveaux salariés (saisonniers ou non) et leur intégration, certaines ne sont pas du tout organisées.

Bilan : des ruptures de contrats, une mauvaise productivité, des tensions dans le personnel, etc...

Les outils de l'intégration sont pourtant bien connus : il y a tout d'abord le livret d'accueil (quelques pages suffisent) et puis son complément le tutorat (un salarié expérimenté). Dans les deux cas, l'entreprise gagne en sécurité et en efficacité.

Pour vous aider à bénéficier de ces outils, la Maison de l'emploi organise avec des partenaires une journée d'appui qui vous permettra de repartir avec votre livret d'accueil personnalisé aux conditions de votre entreprise et d'organiser un tutorat avec l'organisme de formation de votre choix (financé par votre collecteur). Vous bénéficierez de témoignages d'entreprises conquises par ces outils finalement très simples et si utiles au quotidien.

>> Pour découvrir la journée à Sarlat du mardi 15 décembre et vous y inscrire

Sommaire :

Demandeurs d'emploi...

Prime de Noël, formation pour postuler à un emploi, formation des saisonniers

[lire la suite >> page 4](#)

Vie des entreprises ...

Formation des contractuels, aide à l'embauche pour les TPE, Etats généraux pour l'industrie, l'innovation, cumul emploi-retraite, des artisans et commerçants, label d'amélioration durable...

[lire la suite >> pages 2 et 3](#)

Création d'entreprise ...

NACRE, rencontres jeunes entrepreneurs, exonération d'impôt; cessation d'activité, formalités payantes...

[lire la suite >> page 7 et 8](#)

Collectivités locales ...

Qualité des services à domicile; bilan de compétences dans la fonction publique...

[lire la suite >> page 3](#)

Pour les 16-25 ans...

Un quotidien gratuit; emploi des jeunes diplômés; 3 jours en mer; le Crédit Mutuel recrute, la méthode anti-galère de Philippe Lucas...

[lire la suite >> page 5](#)

C'est déjà demain ...

Emploi des séniors; olympiades de métiers; nouvelle antenne du service du santé au travail...

[lire la suite >> page 12](#)

C'était hier ...

les actions de la maison de l'emploi en octobre...

[lire la suite >> page 12](#)

>>> Offres d'emploi et compétences disponibles en Périgord Noir

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



Sarlat
La Canéda



pôle emploi

Vie des entreprises ...

■ Nouveau !

>> consultez les résultats de l'enquête sur l'évasion commerciale en sarladais

■ Employeurs, favorisez la formation de vos contractuels :

La Maison de l'emploi a adressé fin octobre un courrier à un millier d'employeurs du Périgord Noir pour promouvoir la formation des CDD. Rappelons l'obligation de remettre le BIAF à la fin du contrat de travail de leur salarié permettant à ce dernier de contacter le Fongecif (ou son OPACIF pour l'agriculture...) afin d'envisager une formation, clef de son avenir professionnel. Un dépliant a été édité avec le soutien de nombreux professionnels du Sarladais et du Terrassonnais.

>> Téléchargez la lettre cosignée par Yves Eveno et Jean-luc Bousquet qui président le groupe de travail Espace saisonniers du Périgord Noir

>> Téléchargez le document d'information sur la formation des contractuels

■ Prorogation de l'aide à l'embauche en faveur des TPE

Un emploi, une formation, un revenu : des mesures exceptionnelles sont prises pour les Français les plus touchés par la crise.

Vous les trouvez sur www.premier-ministre.gouv.fr

Des mesures immédiates. Des mesures justes.

Le dispositif d'aide à l'embauche en faveur des entreprises de moins de 10 salariés, qui devait initialement prendre fin au mois de décembre 2009, est prorogé jusqu'au 30 juin 2010. Les embauches intervenant jusqu'à cette date permettent à l'employeur de bénéficier d'une aide mensuelle de l'Etat au titre des gains et rémunérations versées au cours des douze mois suivants.

Comment procéder ? Il est nécessaire d'en faire la demande auprès de Pôle Emploi. L'employeur doit adresser un **formulaire** permettant de calculer le montant de l'aide et joindre les pièces justificatives dans les trois mois suivant le trimestre pour lequel l'aide est demandée. Pour en savoir plus :

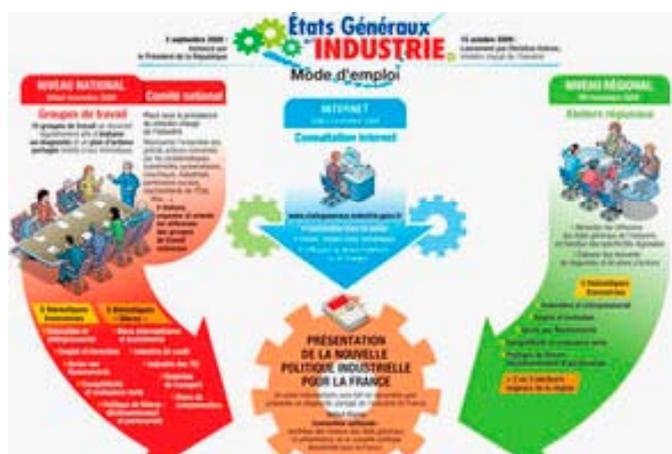
>> www.apce.com/pid6262/

■ Des états généraux pour l'Industrie

Objectif : relancer un secteur de l'économie que la crise a durement touché avec une succession de plans sociaux et de fermetures d'usine. "Si on ne garde pas les usines, on n'aura pas d'emplois", a insisté le président de la République, Nicolas Sarkozy. Il s'agit de "faire de l'industrie le moteur du redémarrage économique et de dessiner une nouvelle politique industrielle de la France", selon le ministère de l'Industrie. Un programme de consultations et d'ateliers en région devrait déboucher sur une grande « Convention nationale » début février 2010, à l'issue de laquelle Nicolas Sarkozy présentera la nouvelle politique

industrielle de la France. Un timing (très) rapide pour un point d'inflexion voulu majeur et stratégique. Une gageure à l'heure où la crise continue de faire disparaître emplois et usines. Malgré un rebond enregistré en août, la production industrielle accuse toujours un recul. Au cours de la période juin-août, elle était en recul de 11,8 % par rapport à la même période de l'année dernière. Parallèlement, poursuivant un mouvement amorcé de longue date, l'emploi industriel a, lui aussi, fortement baissé, et le Périgord Noir n'y a pas échappé.

>> Votre point de vue est important : écrivez par mail à contributions-egi@polynome.fr



■ L'innovation, clef de la performance de votre entreprise

Une étude de l'INSEE est consacrée à l'innovation et à ses effets sur l'amélioration des performances des entreprises. Le constat est sans surprise : les sociétés de 10 salariés et plus qui innovent gagnent des parts de marché par rapport aux sociétés comparables qui n'innovent pas. Par ailleurs, lorsque plusieurs catégories d'innovation sont combinées (produit, procédé d'élaboration, organisation ou marketing), l'écart a tendance à se creuser davantage. Selon cette note, le taux de sociétés de plus de 10 salariés qui sont innovantes s'élève à 80 % dans le secteur des services technologiques, tandis qu'il est deux fois moindre dans le secteur des services d'accueil ou d'appui !

>> Téléchargez l'étude www.insee.fr/

■ Précisions sur le cumul emploi-retraite des artisans et des commerçants :

Une circulaire du Régime social des indépendants (RSI) apporte des précisions sur les règles applicables dans les régimes de retraite base et de retraite complémentaire en cas de reprise d'activité par des commerçants ou des artisans retraités depuis le 1er janvier 2009

>> <http://www.le-rsi.fr/documentation/>

●●● suite page 3

<<< retour au sommaire

Vie des entreprises (suite) ...

□■ Et si vous misiez activement sur les compétences de vos salariés ?

Il n'existe pas de recette toute faite sur la façon d'impliquer les salariés dans une PME ou TPE en changement. Mais l'accompagnement réussi de plusieurs projets permet de définir quelques conditions de succès. Si cela vous intéresse, consultez le site ressources www.demarchecompetence.com. Les "démarches compétences", un élément stratégique de la performance de l'entreprise, utilisent des outils (entretiens professionnels, gestion des compétences, etc) mais ne se limitent pas à cela : elles offrent aux salariés une plus grande autonomie et une responsabilité reconnue pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise,

développer la qualité des prestations. Et du même coup se professionnaliser. La démarche compétences est donc surtout une volonté de manager différemment, de miser sur les compétences des salariés comme un atout économique à part entière.

>> www.demarchecompetence.com

□■ Un nouvel accompagnement de la chambre de métiers : le Label d'Amélioration Durable

Artisans, pour en savoir plus sur cet accompagnement au service de votre entreprise,

>> contactez Audrey Vessat : a.vessat@cm24.fr

Collectivités locales ...

□■ La qualité des services à domicile mise en cause

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) s'attaque à la qualité des interventions des services d'aide à domicile pour personnes âgées. Une défaillance qu'elle impute avant tout aux pouvoirs publics ("fouillis législatif", "défiance du contrôle", etc). Les réformes proposées, dont la suppression du régime d'autorisation, visent à "responsabiliser les départements." Le choix de ne laisser subsister que le régime de l'agrément "qualité" serait justifié par le fait qu'il "recouvre un champ d'activités plus large et un éventail plus diversifié que l'autorisation".

□■ Les modalités du bilan de compétences dans la Fonction publique

Un arrêté du 31 juillet 2009, publié au Journal officiel du 13 août, précise les modalités du bilan de compétences dont peuvent bénéficier les agents de l'État.

>> voir l'arrêté en ligne sur www.legifrance.gouv.fr

Bienvenue à...



Cécile LEPOUTRE

Sa formation en développement local, son diplôme en anglais obtenu à l'université de Cambridge, ses multiples expériences en développement touristique ou encore son poste de responsable promotion du Pôle touristique loisirs du Comité Départemental du Tourisme (CDT) 93 ont fait de Cécile la candidate idéale pour prendre la Direction du Pays d'Accueil Touristique du Périgord Noir. Elle remplace donc Sébastien DEBARGE, depuis début septembre, ce dernier étant parti vers de nouvelles fonctions au sein de l'office de tourisme de Montignac.

Pays d'Accueil Touristique : Office de tourisme - 24200 Sarlat .

Tél : 05 53 31 45 49 mël : cecile.lepoutre@perigordnoir.com

Marie-France GAZARD-MAUREL

Originaire du Périgord Noir, après plusieurs années passées en région Parisienne, Marie-France GAZARD-MAUREL est, comme elle le dit, « une enfant du Pays de retour au Pays ». Son BTS commercial, sa licence en gestion et service en milieu rural, ainsi que ses 20 ans d'expérience en qualité de commerciale, de chargée de communication, d'enseignante ou encore de Directrice de Maison Familiale Rurale, lui donnent tous les atouts et la polyvalence nécessaires pour prendre en charge l'animation de la santé, de l'habitat et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au sein du Pays du Périgord Noir.

Pays du Périgord Noir - Place Marc Busson - 24200 Sarlat

Tél : 05 53 31 56 15 Mël : marie-france.gazard-morel@orange.fr



<<< retour au sommaire

Demandeurs d'emploi...

Formation des SAISONNIERS à SARLAT

au Greta Dordogne

Vous avez fait au moins
une saison en tant que saisonnier

Bénéficiez de votre
crédit de formation
de 21 heures

entièrement financé par le
Fafih



■ **Saisonniers du tourisme, si votre contrat est terminé, formez- vous !**

>> **cliquez pour accéder au document**

■ **La prime de Noël est reconduite.**

Son montant est fixé à 152,45 euros pour une personne seule et à 228,67 euros pour un foyer de deux personnes, avec 45 euros de plus pour chaque personne supplémentaire à charge. Pour 2009, la prime de Noël doit être distribuée à l'ensemble des personnes pour lesquelles le Revenu de solidarité active (RSA)

s'est substitué au Revenu minimum d'insertion (RMI) ou à l'Allocation pour parent isolé (API) ce qui est une nouveauté, c'est-à-dire aux personnes pour lesquelles le RSA constitue la totalité ou l'essentiel des revenus, ainsi que les mères isolées avec enfants. La prime de

Noël est également versée aux chômeurs en fin de droits qui perçoivent l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) ou l'Allocation équivalent retraite (AER). Ce sont les Caisses d'allocations familiales et les Mutualités sociales agricoles qui sont en charge du versement de cette prime courant décembre. Contact à Sarlat CAF : 0820 252 410 MSA : 05 53 31 28 52

■ **Nouveau : une formation pour postuler à une offre d'emploi**

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) est un nouveau dispositif qui permet à un chômeur indemnisé ou non de suivre une formation lui permettant de postuler à une offre d'emploi identifiée par Pôle emploi. Cette formation permet d'acquérir le socle de compétences professionnelles nécessaires pour occuper le poste proposé. Elle est prise en charge par Pôle emploi et/ou ses partenaires. Pendant l'action de formation, le bénéficiaire a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. A l'issue de la formation, l'employeur conclut un contrat de travail avec le demandeur d'emploi qui a atteint, grâce à l'action de formation, le niveau requis pour occuper l'emploi proposé. Pour tout renseignement, contactez votre correspondant(e) Pôle emploi à Sarlat ou Terrasson. 3949

Quelques règles d'or pour une lettre de motivation percutante :

- **Une page suffit** : la lettre de motivation doit aussi refléter votre esprit de synthèse, sans quoi le recruteur pourrait vite décrocher.
- Haro sur les fautes : l'orthographe reste un requis solide et les recruteurs y sont attentifs. N'hésitez pas à faire relire votre lettre par une ou plusieurs personnes s'il le faut.
- **Soignez la présentation** : pensez à aérer votre candidature en utilisant des paragraphes, choisissez une police de texte sobre, classique et très lisible.
- Jouez la transparence : sachez vous vendre mais sans mentir. En jouant franc jeu, vous éviterez de vous retrouver dans l'embarras lors de l'entretien.
- **Allez droit au but** : évitez les détours et les phrases trop longues. Soyez percutant dans vos arguments, et restez cohérent par rapport au poste proposé.
- **Adaptez votre lettre à chaque candidature** : le copier-coller est à bannir si vous répondez à plusieurs offres. Cette solution vous fera peut-être gagner du temps, mais elle vous fera perdre tout espoir d'entretien.
- **Privilégiez la clarté** : pour capter l'attention du recruteur, exprimez clairement vos motivations et les raisons pour lesquelles vous postulez.
- **Bannissez les expressions négatives** : les formulations négatives peuvent laisser une mauvaise impression et ralentir le rythme de lecture. L'utilisation du conditionnel produit le même effet.
- **Répondez aux attentes du recruteur** : ne parlez pas uniquement de vous. Faites ressortir les besoins de l'entreprise et les compétences que vous pouvez lui apporter. Vous devez être un investissement avant une dépense.
- **Signez votre lettre** : une lettre de motivation doit toujours se terminer par une formule de politesse et être signée. Vos coordonnées doivent aussi y figurer en entête. Dans le cas d'une annonce avec une référence, mentionnez cette dernière dans l'objet.

16- 25 ans

Abonnez-vous gratuitement à un quotidien

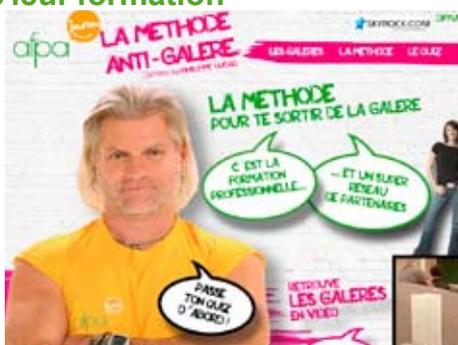
vous avez le choix entre 60 journaux quotidiens Offre réservée aux 200 000 premiers inscrits sur le site :

>> www.monjournaloffert.fr

Une des bonnes idées issue du livre vert de M.Hirsch, annoncée récemment par le président de la République.

Sept jeunes diplômés sur 10 n'ont pas d'emploi véritable à la sortie de leur formation

tel est le résultat d'une enquête récente Tns-Sofres : Seulement 29 % "ont trouvé un emploi et n'en cherchent plus". 19 % ont un petit boulot (11 % en rapport avec l'emploi recherché et 8 % sans rapport) et continuent de chercher un "vrai" emploi. 9 % sont en stage. Enfin, 43 % recherchent un emploi. En moyenne, ceux déjà en emploi ont envoyés 22 CV, et ceux qui sont en stage, en recherche ou ont un "petit boulot", 34 CV. Tout cela pour n'obtenir généralement que 3 entretiens ! Le moyen le plus utilisé pour rechercher un emploi ? Internet (pour 81 %), également jugé le plus efficace (40 %) par rapport à Pôle emploi (14 %).



« Trois jours en mer »

La Marine Nationale lance d'une campagne vers les jeunes de 18 à 25 ans.

Elle vous propose d'embarquer, de vous glisser dans la peau d'un marin et remplir des missions de la Marine : libérer des otages, déminer une zone maritime, repérer et hélicoptérer un homme à la mer, tirer au canon, détecter des sous-marins ennemis.

Votre contact : Major Jean-Michel LETRANGE Chef du

CIRFA Marine de BORDEAUX

>> mèl : cirfa.bordeaux@marine.defense.gouv.fr

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest recrute

Grande campagne de recrutement dans tous les Crédit Mutuel du Sud-Ouest. L'organisation bancaire "recherche talents" de bac+2 à bac+5 et l'affiche sur les façades de ses différentes agences. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.sudouestjob.com ou appelez le 05.57.26.63.63 (fédération régionale) en précisant "campagne de recrutement". Vous pouvez accéder à toutes les offres d'emploi du groupe bancaire sur le territoire national en surfant sur leur site

>> www.recrutement.cmso.com

La méthode « anti-galère » de P.Lucas

L'AFPA (organisme de formation implanté à Boulazac) propose "la Méthode anti-galère", une campagne nationale de sensibilisation sur la formation professionnelle auprès des jeunes. L'objectif : ouvrir de nouvelles perspectives aux 18-35 ans en leur proposant une information métier, formation mais aussi création d'entreprise. Jusqu'au 31 mars 2010, l'AFPA a prévu une large communication avec un site web événementielle

>> | www.methodeantigalere.fr/,

un groupe sur Facebook

>> www.facebook.com/pages/Afpa-Jeunes/

des spots radio, le rapprochement avec de nombreux partenaires dont l'APCE (agence nationale pour la création d'entreprise) et la radio Skyrock



Permanences de la Mission Locale en Décembre 2009 :



Carlux : mardi 1^{er} (matin) / Salignac : mercredi 02 (matin) / Domme : mercredi 02 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 09 (matin) / Saint Cyprien : Lundi 14 / Villefranche du Périgord : mercredi 16 (matin) / Belvès : lundi 07 (ap-midi)
Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 02 (ap-midi) / Montignac : mercredi 08 (matin) / Hautefort : mercredi 16 (ap-midi)
Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44

le site de la mission locale : www.mdepn.com/jeunes

<<< retour au sommaire

Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Réceptionniste	Sarlat	CDD 5 mois évolutif	2819
Secrétaire commerciale	Sarlat	CDD 3 mois évolutif CDI	2813
Coiffeur(se)	Sarlat	CDD 4 mois	2809
Mécanicien auto	Saint-Cybranet	CDD 3 mois évolutif CDI	2812
Garde d'enfants à domicile	Sarladais	CDD temps partiel	2658

Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - **Si vous cherchez un emploi**, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans nos locaux, à Pôle emploi et dans les Points Relais . Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr
 Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- **Employeurs**, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
Préparateur de commandes	18 ans - Préparateur de commande - cariste.- Chauffeur livreur. 5 ans - Agent d'entretien maintenance	CAP électricien	4061
Animation	guide, animatrice,	licence archéologie en cours	1667
Femme de ménage	ménage chez des particuliers, saison en restauration, mise en rayon		3380
secrétaire comptable	14 ans d'expérience	BTS bureautique secrétariat, mention comptabilité	1070

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?
 Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appuyez possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

[<<< retour au sommaire](#)

Création d'entreprise...

► Renforcez vos chances de succès, faites vous accompagner gratuitement par un professionnel labellisé

Le dispositif gouvernemental NACRE permet à un demandeur d'emploi d'être accompagné gratuitement et confidentiellement par un professionnel labellisé, pendant les phases cruciales avant la création ou la reprise d'entreprise. Il ouvre accès à un prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, ce qui lui permet de construire son plan de financement, de convaincre les organismes de crédits et de réaliser des premiers investissements. De plus, l'accompagnement est prolongé pour une durée de trois ans après la création de son entreprise. Pour en savoir plus, inscrivez-vous à une des réunions d'information organisées par la maison de l'emploi, les chambres consulaires... en appelant le 05.53.31.56.00

Consultez en ligne l'agenda de ces réunions

>> www.mdepn.com/

► Jeune entrepreneur : vous vous sentez bien seul(e) face à vos questions ? Bénéficiez des conseils de nos partenaires !

Chaque trimestre, la Maison de l'emploi organise une demi-journée d'information - conseil pour les personnes ayant créé une entreprise dans les 12 derniers mois avec pour objectifs de :

- les faire se rencontrer (échange d'expériences) afin d'éviter la « solitude » du nouveau dirigeant
- répondre à des questions / attentes avec des professionnels (consulaires, associations, ...)
- rencontrer des chefs d'entreprise déjà bien installés (mise en relation avec des parrains)
- consulter des documents d'information : annuaire des associations et des clubs d'entrepreneurs, information sur les services des partenaires, document d'information sur le territoire (inventaire des ZAE, bourse de l'emploi...).

Consultez l'agenda >> www.mdepn.com/

► Exonérations

Bonne nouvelle, le régime d'exonération d'impôt pour les entreprises nouvelles de l'article 44 sexies qui prend fin au 31 décembre 2009 sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 dans le cadre d'un amendement à la loi de finances rectificative pour 2009.

Pour en savoir plus contactez les services fiscaux de la Dordogne - François NEYRET - Cité Administrative Bugeaud - 24016 Périgueux Cedex - Tél : 05-53-03-35-17 - Fax : 05-53-04-89-19

>> mèl : francois.neyret@dgi.finances.gouv.fr

► Ressortissants communautaires : précision sur les démarches à effectuer pour les activités artisanales réglementées

Un texte précise les formalités que doivent effectuer les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne pour exercer en France une activité artisanale réglementée. Il détermine notamment le contenu de la déclaration préalable à effectuer en cas d'exercice temporaire et occasionnel de certaines activités artisanales en France. Le texte précise également le contenu de la demande d'attestation de qualification professionnelle qui peut être effectuée par le ressortissant qui souhaite faire reconnaître sa qualification pour exercer l'activité en France. Pour en savoir plus, contactez Gérard Touchaleaume à Sarlat / chambre de métiers au 06.87.80.50.84.

Source : arrêté du 28 octobre 2009, Journal officiel du 4 novembre 2009, p. 19 058

► Cessation d'activité

Cinq ans après leur création, la moitié des entreprises ont cessé leur activité... Cela ne signifie pas pour autant que ces entreprises et leurs dirigeants étaient en situation d'échec. Seules 38 % des entreprises cessent leur activité pour des raisons économiques dont 15 % suite à une liquidation judiciaire. On aurait tendance à dire, seulement 15 pour cent. Malheureusement ce « taux de cessation » est très fréquemment assimilé au « taux de défaillance ». La cessation d'activité peut avoir de multiples autres causes.

Pour en savoir plus, >> www.apce.com/

► Des formalités payantes ?

De nombreux créateurs d'entreprise (et auto-entrepreneurs) reçoivent, après avoir effectué leurs formalités d'immatriculation, des offres payantes leur proposant une inscription sur un annuaire ou un registre des entreprises (ou sociétés) nouvellement constituées. Ces offres laissent à penser que ces inscriptions ont un caractère officiel et obligatoire. Il n'en est rien ! Les chambres consulaires vous conseillent de ne pas en tenir compte et vous rappellent que les formalités obligatoires (hormis celles qui concernent l'accès à votre profession), sont effectuées auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) de Sarlat. En cas de doute, rapprochez-vous de ce dernier 05.53.31.73.73

Création d'entreprise - Autoentrepreneur...

Tout projet commence par une idée à mettre en oeuvre



Salarié (ou fonctionnaire)



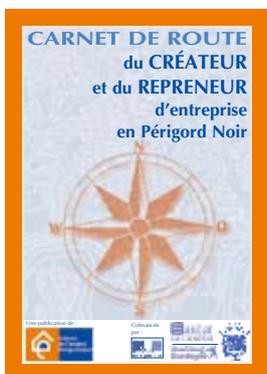
Demandeur d'emploi (ou étudiant, retraité...)



PROJET

9 Etapes pour réussir en Périgord noir

- 1 Préciser ses idées, se faire accompagner, parrainer (NACRE etc...) Pages 3 et 4
- 2 Etudier son marché Page 4
- 3 Se former si nécessaire Page 5
- 4 Mesurer la rentabilité Page 6
- 5 Choisir un statut (autoentrepreneur ?) Pages 7 et 8
- 6 financer son projet (prêt d'honneur) Page 9
- 7 locaux, terrain, assurance Page 10
- 8 Les formalités obligatoires (CFE de Sarlat) Page 11
- 9 se faire accompagner après la création pour renforcer ses chances (Parrainage, scoop...) Pages 12 et 13



Téléchargez le carnet de suivi pour réussir son projet en complément de la brochure de 16 pages.

Créer transmettre ou reprendre une entreprise en Périgord Noir

Téléchargez la brochure actualisée fin octobre

La création et la reprise d'entreprise sont des atouts en Périgord Noir. Durant le premier semestre 2009, malgré le ralentissement économique, la différence entre les créations (218) et les suppressions (157) d'entreprises y est resté largement favorable avec un solde net de + 61 entreprises, sans compter les 81 reprises, ce qui en fait le meilleur résultat de la Dordogne. Les auto entrepreneurs sont également nombreux : plus de 250 en 6 mois. Cette respiration de l'économie s'appuie sur des dispositifs d'accompagnement et de prêts d'honneur soutenus par la Maison de l'emploi et ses partenaires. Le calendrier des permanences d'information et de conseils personnalisés à Sarlat et Terrasson est dense, avec plusieurs rendez-vous chaque mois. Une nouveauté, le stage d'accueil de deux jours qui a été organisé fin octobre pour permettre à de nouveaux arrivants en Périgord noir ayant un projet de création ou de reprise, de découvrir le territoire, ses acteurs et de maîtriser les clés de leur future installation grâce un appui conseil personnalisé.

prochaine 1/2 journée d'information sur la création d'entreprise jeudi 14 Janvier 2010 9h 30 - 12 h Les Eyzies

Une brochure explicative de 16 pages pour tout comprendre et connaître sur la création d'entreprise en périgord Noir (actualisée en oct 2009) - Complémentaire du carnet de route

Tous mes contacts

Pages 14 à 16

<<< retour au sommaire

Formation ...

► Le Conseil Régional vous aide à vous former grâce au revenu social de formation

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en formation professionnelle et non indemnisés par Pôle emploi. L'aide est de 310 à 652 euros par mois, selon l'expérience professionnelle. Votre contact : Mission locale du Périgord Noir tél. 05.53.31.56.00

► Nouvelle loi « orientation-formation » votée en octobre. Le gouvernement prépare « 27 décrets » d'application pour que tout soit applicable tout début 2010 !

>> [document à télécharger](#)

Cette loi concerne tout le monde : demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise... Faire de la formation professionnelle « la meilleure arme anti-crise », tel est l'objectif des parlementaires, qui fait suite à une demande collective des partenaires sociaux (patronat et syndicats de salariés).

Schématiquement, le texte rénove les dispositifs de formation pour les salariés en poste. D'autre part il oriente des fonds de la formation professionnelle vers les demandeurs d'emploi et les salariés peu qualifiés. Il contient en outre des dispositions sur les contrats en alternance, l'emploi des jeunes, etc.

Voici les principales dispositions pour les salariés et demandeurs d'emploi :

- La « préparation opérationnelle à l'emploi » (POE) est destinée aux chômeurs susceptibles d'occuper un emploi correspondant à une offre identifiée, déposée par une entreprise auprès de Pôle emploi. (>> cf [dispositif présenté dans la rubrique demandeur d'emploi de cette lettre](#))
- Le contrat de professionnalisation sera désormais ouvert aux bénéficiaires des minima sociaux.
- Le texte permettra à chaque salarié de conserver son DIF même s'il est au chômage ou change d'entreprise.
- Tous les cinq ans, le salarié pourra accéder à un bilan d'étape professionnel. Bilan qui doit permettre d'évaluer ses capacités professionnelles et ses compétences et à l'employeur de déterminer les objectifs de formation.
- Un « passeport orientation et formation » est institué pour recenser, sur l'initiative du salarié, tout ou partie des informations recueillies lors d'entretiens professionnels, de bilans de compétences ou d'étape, les actions de formation suivies, y compris celles prescrites par Pôle emploi, les expériences professionnelles acquises lors de stages, les qualifications obtenues, enfin les emplois occupés, mais aussi les activités bé-

névoles éventuelles, et les connaissances, compétences et aptitudes mises en œuvre dans le cadre de ces emplois et de ces activités.

- Lorsque la durée du stage de l'étudiant en entreprise est supérieure à deux mois consécutifs (au lieu de trois), celui-ci devra faire l'objet d'une gratification. Sur l'impact de cette mesure pour les étudiants en travail social

► La simplification du plan de formation en deux catégories d'actions

- les actions destinées à assurer l'adaptation du salarié à son poste de travail ou liée à l'évolution et au maintien dans l'emploi ;
- les actions de développement des compétences.

Elle instaure aussi un bilan d'étape et un passeport formation et oblige les entreprises à tenir des entretiens professionnels avec leurs salariés de 45 ans et plus.

CIF : Les possibilités d'accès au congé individuel de formation (CIF) en dehors du temps de travail sont élargies par la loi. Dès lors que le salarié disposera d'une ancienneté d'un an dans l'entreprise et à sa demande, l'OPACIF agréé au titre du CIF pourra assurer la prise en charge de tout ou partie des frais liés à la réalisation d'une formation se déroulant en dehors du temps de travail. Pendant la durée de cette formation, le salarié bénéficiera de la protection sociale en matière d'accidents du travail et de maladie professionnelle. Un décret fixera la durée minimum de la formation.

Le passeport formation retracera le parcours professionnel du salarié et les formations, initiales et continues, qu'il a suivies, ses expériences professionnelles, qualifications et compétences obtenues, le ou les emplois occupés ainsi que les activités bénévoles.. La loi intègre ce document au Code du travail. Ce document est strictement personnel.

► La formation professionnelle : un dossier spécial à lire



La revue **Rebondir** de novembre consacre un dossier complet pour organiser sa formation professionnelle tout au long de la vie. Elle est disponible en libre consultation à la maison de l'emploi à Sarlat et Terrasson et dans tous les points publics : Belvès, Carlux, Villefranche du Périgord, Thenon, Salignac, Montignac.

<<< [retour au sommaire](#)

@ lire sur le web :

@ La Dordogne vue par l'Insee aquitaine;

La Dordogne compte plus de 400 000 habitants au 1^{er} janvier 2007, dont 30 % ont 60 ans ou plus, ce qui en fait le département où la population est la plus âgée de l'Aquitaine. Son territoire est largement consacré à l'agriculture et l'élevage et il est réputé, entre autres, pour sa production de vins, de tabac, de noix ou de foies gras. Ses industries sont plutôt traditionnelles, avec une prédominance du secteur agroalimentaire. Grâce à la richesse et la diversité de son patrimoine, l'attrait touristique de la Dordogne ne se dément pas. Les salaires sont en moyenne moins élevés en raison d'une économie résidentielle et d'une sous-représentation des cadres. Le niveau de vie médian est inférieur à celui de la région.

En 2004, plus de 14 % de la population de la Dordogne vivait sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 788 euros par mois et par unité de consommation. Ce taux est supérieur à celui de la moyenne régionale (11,5 %). La pauvreté affecte les catégories de personnes les plus vulnérables : jeunes, personnes seules, familles monoparentales, personnes âgées en zone rurale.

Une étude complète à lire sur internet

>> www.insee.fr/fr/themes/

@ facilitez-vous la vie administrative avec internet



<http://www.gouvernement.fr/>

S'inscrire sur les listes électorales par internet, déclarer la perte de ses papiers d'identité et demander leur renouvellement en ligne à partir d'un seul site, sont quelques-unes des quinze nouvelles démarches administratives désormais réalisables en ligne. Grâce à **Mon Service Public**, le citoyen dispose d'un point d'entrée unique, facile d'utilisation pour gérer toutes ses relations avec l'administration. Et ce, de façon individualisée et confidentielle. Pour créer son compte sécurisé, il suffit d'enregistrer ses données usuelles (nom, prénom, adresse...) afin de simplifier la saisie des formulaires administratifs. On peut aussi y conserver les pièces justificatives dématérialisées pour réaliser ses démarches. L'objectif est de regrouper à terme toutes les démarches en ligne proposées par les organismes de la sphère publique, afin de mettre à la disposition des usagers une offre de services en ligne complète.

<<< [retour au sommaire](#)

Agenda



■ Conférence sur les nouvelles technologies numériques à destination des chefs d'entreprise
Vendredi 4 Décembre - Salle Molière Sarlat - 9h 30 - 11h 30
plus d'info - inscription
05 53 31 56 02

>> [téléchargez le programme](#)
>> [téléchargez l'invitation pour Sarlat](#)

■ Fongécif : prochaine permanence
vendredi 11 décembre - maison de l'emploi Sarlat RDV au 06 32 45 96 57 ou 0 800 000 851

■ Livret d'accueil et tutotat :
Journée d'information et réalisation du livret d'accueil pour l'intégration des nouveaux salariés
journée réservée aux chefs d'entreprise
Mardi 15 Décembre - de 9h30 à 16h
>> [téléchargez l'invitation](#)

■ Sous traitance en milieu protégé :
journée portes ouvertes / débat à l'entreprise adaptée "Perigord Ressources" - Terrasson
Mercredi 16 décembre de 9 h à 12h30
plus d'info au 05 53 50 69 22

■ Réunions d'information sur la création d'entreprise et l'autoentrepreneur
jeudi 3 et 17 décembre - Sarlat
inscription : 05 53 31 73 73
mardi 8 décembre - chambre de métiers - Sarlat
inscription : 05 53 31 56 23

■ Inauguration du Point Public du Pays du Châtaignier
jeudi 10 décembre 17 h - Villefranche

■ Création d'entreprise :
Jeudi 14 janvier : 1/2 journée d'information sur la création d'entreprise - La halle aux Eyzies - 9h30 / 12h >> le programme sur www.mdepn.com et plus d'info au 05 53 31 56 27

Les chiffres à retenir...

Une reprise sans emploi ?



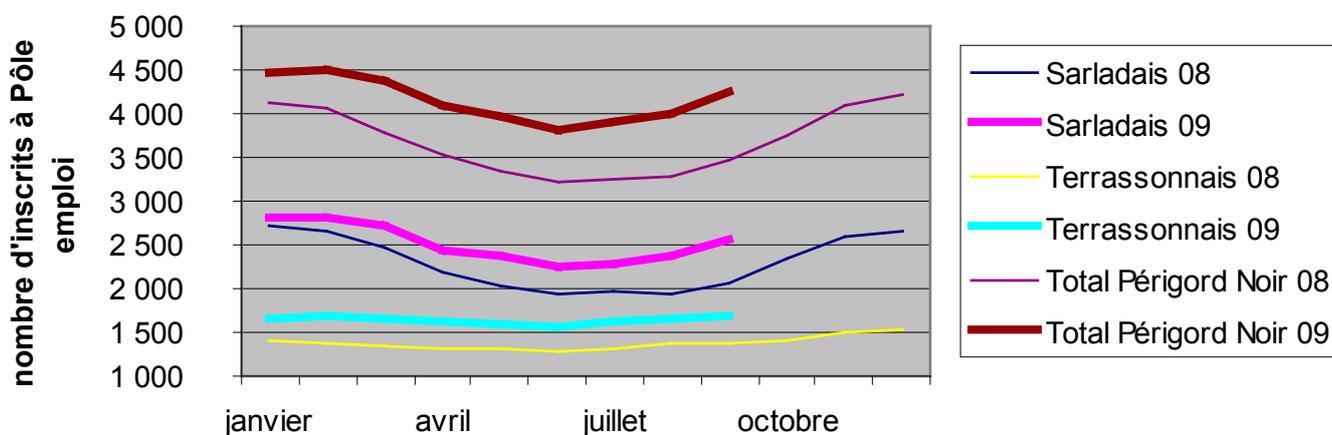
pôle emploi

Les dernières données communiquées par Pôle emploi ne sont pas favorables au Périgord Noir. Les inscriptions de demandeurs augmentent bien plus que les retours vers l'emploi et c'est ainsi que fin septembre, il y avait 4.246 inscrits en catégories A+B+C, contre 3.455 il y a un an, soit une progression de +23 %. Alors qu'au niveau national le 3^{ème} trimestre a

connu une petite reprise de l'activité économique avec +0,3 % de croissance, que l'intérim repart timidement et que la saison touristique était d'un bon crû en Périgord noir, les ajustements entre l'activité économique et l'emploi se poursuivent défavorablement. Il est probable que les entreprises cherchent à rétablir leur taux de productivité car elles sont conservé leur personnel, faisant parfois de lourds sacrifices. Cela pourrait signifier que les licenciements continuent ou que, plus probablement, les entreprises n'embauchent pas. Cela nous donnerait- dans un premier temps - une reprise sans emploi.

Fin septembre, il y avait en Périgord Noir 4.246 personnes inscrites à Pôle emploi (toutes catégories confondues A+B+C - soit tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi). Sur un an, l'augmentation de +22,9 % se situe au dessus des moyennes nationale (+20,5 %), régionale (+19,1 %) et départementale (+20,6 %). Les deux bassins constituant le Périgord Noir connaissent des évolutions qui s'inversent : l'augmentation est un peu plus forte en Sarladais (+23,1%) qu'en Terrassonnais (+22,6 %), mais le taux de chômage du 2^{ème} trimestre (9,1%, soit l'équivalent à la moyenne nationale) y est inférieur à celui du Terrassonnais (9,4 %).

Evolution comparée de la demande d'emploi entre 2008 et 2009, par bassins et pour l'ensemble du Périgord Noir



C'est déjà demain...

♠ Santé au travail :

ouverture le 5 janvier de la nouvelle antenne du service de santé au travail (ex médecine du travail) - rue Georges Pasquet à Sarlat . Tel 05 53 31 01 70

♣ Emploi des séniors

Au 1er janvier 2010, les entreprises et les établissements publics d'au moins 50 salariés risquent une pénalité financière s'ils n'ont pas conclu un accord ou élaboré un plan d'action en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des séniors. Le site [priorite-seniors](http://priorite-seniors.fr), proposé par le Réseau ANACT, s'adresse aux dirigeants d'entreprises,

aux institutions représentatives du personnel, aux organisations patronales et syndicales, qui devront s'engager dans la négociation d'accords d'entreprise ou de branche, ou dans l'élaboration d'un plan d'action.
>> www.priorite-seniors.fr

♥ OLYMPIADES DES METIERS

Le Conseil Régional d'Aquitaine organise les OLYMPIADES DES METIERS 15 & 16 avril 2010 à Bordeaux Lac Renseignement sur le site

>> www.aquitaine.fr

c'était hier...

Mois des services aux personnes

6 permanences d'information à Sarlat (2), Terrasson, Belvès, Salignac, Montignac. Mobilisation des structures agréées, publication d'un dépliant diffusé dans les stands



Deux journées d'appui à l'installation en Périgord Noir (Sarlat 29 et 30 octobre : 10 porteurs de projets). Organisation en complément d'une demi-journée d'information des créateurs / autoentrepreneurs le 30 oct : une cinquantaine de porteurs de projet (dont les 10 installations)

Le groupe accompagné sur les 2 jours



Envoi d'un millier de dépliants d'information aux employeurs du Périgord Noir pour favoriser la formation des salariés qui achèvent leur CDD (lettre cosignée par Y. Eveno et J.L. Bousquet qui animent le comité de pilotage sur le travail saisonnier)



Création du service public de l'emploi local (SPEL) présidé par Bernard Musset – Sous-préfet qui coordonnera désormais la politique de l'emploi en Périgord Noir par une réunion mensuelle .



«en bref» lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir informations collectées au 20/11/2009
Conception et réalisation :
Maison de l'emploi du Périgord Noir
Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre d'information est cofinancée par:



<<< retour au sommaire